

## INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ANNEE 2024 - PUBLICATION

### INDEX :

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0,0	40	40
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	0,3	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
<b>Total des indicateurs calculables</b>				<b>85</b>	<b>80</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>				<b>100</b>	<b>94</b>

### INDICATEURS :

#### 1- Indicateur d'écart de rémunération

L'indicateur est calculé soit par catégorie socio-professionnelle, soit, après consultation du CSE, par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes.  
Si le calcul de l'indicateur par niveau ou coefficient hiérarchique est rendu impossible, l'indicateur doit être calculé par catégorie socio-professionnelle.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Ne renseigner les rémunérations moyennes que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes (validité du groupe=1).

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Modalité de calcul :

**CSP** Par défaut, la modalité de calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle (CSP).

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% pour la modalité de calcul par CSP.

Seuil de pertinence associé :

**5%**

Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, le seuil est fixé à 2%. Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans			0	0					0,00%
	30 à 39 ans			0	0					0,00%
	40 à 49 ans			0	0					0,00%
	50 ans et plus			0	0					0,00%
Employés	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,00%
	30 à 39 ans	0	5	0	0	0	28 595			0,00%
	40 à 49 ans	4	7	1	70 272	34 466	35 806	3,740%	0,0%	0,00%
	50 ans et plus	18	24	1	68 169	33 761	34 408	1,881%	0,0%	0,00%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,00%
	30 à 39 ans	0	2	0	0	0	27 588			0,00%
	40 à 49 ans	7	2	1	59 301	29 873	29 428	-1,510%	0,0%	0,00%
	50 ans et plus	5	5	1	59 241	29 308	29 933	2,087%	0,0%	0,00%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0			0,00%
	30 à 39 ans	0	0	0	0	0	0			0,00%
	40 à 49 ans	0	3	0	0	0	51 719			0,00%
	50 ans et plus	2	4	1	108 227	55 204	53 023	-4,112%	0,0%	0,00%
<b>Ensemble des salariés</b>		<b>36</b>	<b>52</b>		<b>365 210</b>	<b>33 656</b>	<b>35 584</b>	<b>5,4%</b>		<b>0,0%</b>
		<b>88</b>								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

**1**

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

**0,0**

Les femmes et les hommes sont à parité

Nombre de points obtenus sur 40 :

**40**